



Extrait du SNUipp-FSU 47

<http://47.snuipp.fr/spip.php?article4844>

Conseil de formation du 7 juin 2018

- Paritarisme - Formation initiale et continue -



Date de mise en ligne : jeudi 7 juin 2018

Description :

À l'ordre du jour : présentation du plan de formation départemental 2018-2019 et questions diverses

SNUipp-FSU 47

[sommaire] **Le conseil de formation débute sur la présentation du plan de formation départemental de l'année prochaine.**

Formation continue

Pour l'administration, suite à une note de cadrage rectorale du 22 mai, la formation des enseignants est définie par deux priorités (les fondamentaux et les évaluations début CP et CE1 obligatoires) et se décline sous trois formes :

Les stages à public désigné

La proposition de l'administration

Le calendrier de formation nous est présenté : beaucoup de jours de stage institutionnels (deux groupes en formation initiale des directeurs et directrices), deux journées données aux circonscriptions pour deux groupes de 8 collègues (une journée autour du numérique et une journée autour du culturel), une journée de formation en REP pour les classes dédoublées, et des journées de travail pour les « groupes thématiques » (maternelle, occitan, langues vivantes, CPC, projets CARDIE...).

Le CAFIPEMF est désormais entièrement pris en charge par l'ESPE et la formation est centralisée à Bordeaux...

La position du SNUipp-FSU47

Concernant la formation des directeurs et directrices d'école, nous faisons remarquer que chaque année la partie qui se déroule au mois de juin est amputée : ce n'est pas trois semaines que les futur-es directeurs-trices ont, mais moitié moins ! Il serait temps que cela apparaisse sur le plan de formation au lieu de faire croire à tout le monde que la formation statutaire est respectée ! L'IEN adjointe répond que nous faisons mieux que d'autres départements et qu'il faudra s'en contenter, que nous soyons d'accord ou pas, mais que dans la mesure du possible la formation sera continuée sur l'année suivante...

Concernant les journées de formation données aux circonscriptions, nous faisons remarquer que cela impactera peu de collègues alors que l'organisation de projets dynamiques (rallyes-lecture, rencontres USEP par exemple) permettait de toucher davantage de collègues et faisait en plus vivre les secteurs ! L'IA répond que sa priorité est de donner accès à la culture et au numérique à des collègues qui ne sont pas dans ce genre de projet : ce seront les équipes de circonscription qui cibleront les écoles en fonction des besoins (de qui ?). Exit donc les projets départementaux en arts visuels, en éducation musicale... Quant aux projets de secteur, nous y reviendrons plus tard nous répond-on...

Sur la formation REP / classes dédoublées, nous demandons que soient associés les directeurs et directrices d'école de REP (alors que l'IEN adjointe nous faisait remarquer l'importance de la mission « animation d'équipe » du directeur/de la directrice) ! L'IA accepte cette proposition et annonce aussi la présence du coordonnateur REP.

Les animations pédagogiques

La proposition de l'administration

L'IEN adjointe rappelle que ces 18h obligatoires font partie du plan de formation et indique que, cette année, le recteur a souhaité un cadrage fort au vu des priorités définies nationalement par le ministère.

Les collègues n'auront pas à s'inscrire cette année, ils seront automatiquement positionnés dans GAIA par les CPC en fonction de leur niveau de classe. Les enseignants ayant des classes sur plusieurs cycles seront inscrits sur le niveau dans lequel ils ont le plus d'élèves, quant aux remplaçants ils seront répartis sur les 3 cycles par les circonscriptions.

Les collègues en maternelle devront suivre 18h sur le thème du langage, déclinées en deux conférences (6h), 6h sur l'oral (animation pédagogique hybride = présentiel et parcours M@gistère) et 6h sur la littérature (parcours hybride également)

Les collègues de cycle 2 auront 9h de français - maîtrise de la langue, et 9h de mathématiques. Le parcours français est différencié entre CP, CE1 et CP/CE1 dédoublés. Les contenus du parcours mathématiques ne sont pas arrêtés.

Les collègues de cycle 3 suivront 9h de français - maîtrise de la langue, et 9h de mathématiques sur la proportionnalité. La formation en maths sera commune avec le 2nd degré (gestion académique) à hauteur de 6h, les 3h restantes seront organisées départementalement.

Les heures dévolues aux projets culturels, USEP... ne sont plus comptabilisées.

La position du SNUipp-FSU47

Nous soutenons que les heures d'animations pédagogiques ne peuvent être imposées aux collègues en terme de contenus de formation, et qu'il appartient à chacun de pouvoir choisir ce dont il a besoin pour sa pratique professionnelle, parmi une offre large et diversifiée.

Le SNUipp-FSU47 rappelle que tous les enseignant-es n'ont pas les mêmes besoins, et que cela ressemble fortement à une mise au pli de la profession. L'IEN adjointe nous dit espérer avoir choisi les bons intervenants, qui sauront répondre à la fois aux questions des jeunes enseignants et des plus chevronnés... Quand nous défendons la liberté pédagogique, l'IA répond que ce ne sont que deux mots et qu'il est important d'être tou-tes formé-es à la même chose (surtout pour certain-es) !

Le SNUipp-FSU47 n'appellera pas ces 18h des heures « de formation » : tout juste « d'information », mais cela ne peut pas remplacer une réelle formation continue !

Nous rappelons également à l'administration la possibilité de déduire 9h de réunions d'informations syndicales des animations pédagogiques... L'administration nous fait confiance pour choisir les parties « fondamentales » dans le parcours imposé.

Nous questionnons sur les heures de réunion de directeurs, projets rallyes-lecture, USEP... L'administration nous répond que nous n'aurons qu'à prendre ces heures sur la journée du recteur (ex-2ème journée de pré-rentree) ! Et que les collègues qui ne font aucun projet devront indiquer la date de rattrapage de cette journée comme habituellement... Le SNUipp-FSU47 fait remarquer que cela est bien insuffisant au regard des besoins des collègues : l'IA nous répond que sa priorité reste le temps en classe et pas les sorties... Vous apprécierez la considération pour notre engagement !

Les stages à candidature individuelle

La proposition de l'administration

Rien n'est dit sur la question, l'administration faisant sensiblement la même offre que l'an passé : des formations

allant de deux jours à une demi-journée, pour dix stages.

La position du SNUipp-FSU47

Oui, c'est vrai qu'il n'y a pas grand-chose à dire sur si peu de formation proposée... Enfin si, juste constater que la formation continue n'existe plus, que la loi n'est pas respectée (le nombre de jours de formation auxquels on a droit dans la carrière ne sera jamais atteint pour la majorité d'entre nous), que le décrochage entre les besoins remontant du terrain et l'offre est dramatique (sans évoquer les départs en congé de formation qui sont anecdotiques)

Et faire remarquer que le stage « secourisme » ne peut se tenir sur une seule journée... L'administration répond que si, à condition que les collègues soient prêts à faire 7h dans la journée (mais cela sera indiqué lors de la publication de l'offre de formation).

Et constater également qu'un des stages à candidature individuelle est placé sur un jour non travaillé... le vendredi de l'Ascension. L'administration déplace le stage sur une autre date.

Formation initiale

Le sujet n'est pas spontanément évoqué, mais au détour de difficultés rencontrées sur le terrain les questions fusent : quelle organisation pour l'année prochaine, quelle remédiation aux problèmes organisationnels rencontrés cette année, quelle organisation du mois de juin pour les fonctionnaires stagiaires (PRAC, stages à l'ESPE), quelles modalités de titularisation ?

Pour ce mois de juin, une PEMF fait remarquer qu'il n'y a pas beaucoup d'inscrits sur les semaines de formation à l'ESPE au mois de juin : nous faisons remarquer que l'année de stage est éprouvante, et qu'en plus les informations n'ont peut-être pas été transmises en temps utile (le contenu de la semaine a été transmis aux stagiaires la semaine dernière...).

Sur le plan organisationnel pour l'an prochain, l'administration répond que c'est avec l'ESPE qu'il faut voir : la responsable du site d'Agen ne sait pas quoi répondre, les réunions de concertation n'ont pas eu lieu, la responsable de Bordeaux n'a pas répondu... Bref, la réunion aura lieu le ... 6 juillet !

Quant aux difficultés d'inscription en début d'année et d'accès à l'emploi du temps, la responsable de l'ESPE ne sait pas comment y remédier : elle envisagerait peut-être que les stagiaires puissent s'inscrire à la pré-rentree !!! Mais elle a du mal à récupérer les adresses mail des PES...

Et sur la question de la titularisation, elle ne validerait pas trois stagiaires parce qu'ils n'ont pas validé leur mémoire, alors que deux d'entre eux sont déjà titulaires d'un master ! Nous lui faisons remarquer que ce n'est pas elle qui décide de la titularisation des stagiaires mais bien un jury qui étudie l'ensemble des éléments et appréciations (PEMF, PESPE, CPC, IEN, et directeur de site...). Elle paraît ne pas savoir...

Bref, nous sortons un peu de nos gonds : les mêmes problèmes, les mêmes ergotages mais jamais de solutions, c'est agaçant à la fin !